

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL
JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

Le 1^{er} juillet deux mil vingt et un à 18h30, le conseil municipal s'est réuni, à l'espace culturel, sous la présidence de M. Olivier GAILLARD, Maire.

PRESENTS :

GAILLARD/OCHRYMCZUK/PICAS/MARION/URUT/CASTALDI/MOLINES/KATAN/BUENDIA/ROUGE/MASOT/AUDIBERT/VILLE/ARNOUX CIENTANNI

PROCURATIONS :

AGNIEL procuration à PICAS
MARTIGNAC procuration à GAILLARD
BIBIA procuration à MASOT
KANSTEINER procuration à MARION

EXCUSES :

DURAND

SECRETAIRE : PICAS

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 6 MAI 2021

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas reçu de remarques sur le dernier compte-rendu de séance.

Aucune remarque n'est formulée en séance, le compte-rendu du conseil municipal est donc approuvé à la majorité.

Pour : AGNIEL/ARNOUX CIENTANNI/BUENDIA/CASTALDI/GAILLARD/
KANSTEINER/KATAN/PICAS/ROUGE/TURUT/MARION/MARTIGNAC/MOLINES/
OCHRYMCZUK

Abstention : AUDIBERT/ MASOT/VILLE/BIBIA

Contre : 0

II. CREATION DU POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL POUR LA FONCTION DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Il s'agit de créer un poste d'attaché territorial pour occuper les fonctions de secrétaire de mairie à temps complet, soit 35h.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme VIDAL Ingrid qui va occuper le poste de secrétaire générale de Mairie.

A la majorité, le poste d'attaché territorial est créé.

Pour : AGNIEL/ARNOUX CIENTANNI/BUENDIA/CASTALDI/GAILLARD/
KANSTEINER/KATAN/PICAS/ROUGE/TURUT/MARION/MARTIGNAC/MOLINES/
OCHRYMCZUK/AUDIBERT/ MASOT/VILLE/BIBIA

Abstention : 0

Contre : 0

III. PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est rappelé que, par délibération du 8 mars 2017, la commune de SAUVE s'est prononcée sur le montant de la PAC selon les modalités suivantes :

- Le montant unique et forfaitaire de la PAC est fixé à 5 000 € par habitation
- La PAC s'applique à toute création de logements soit pas constructions neuve, extensions de constructions existantes ou réaménagements d'immeubles.

Monsieur le Maire indique qu'un mandat a été suspendu dernièrement car il n'était pas accompagné de la délibération.

Il indique également que l'ensemble des délibérations de 2017 a disparu.

La délibération du 8 mars 2017 n'ayant pas été trouvée tant au niveau de la mairie ou de la Préfecture qu'au niveau de la Trésorerie, cette dernière nous demande de la reprendre afin de justifier les différentes opérations comptables.

A la majorité, le conseil municipal valide cette proposition

Pour : AGNIEL/ARNOUX CIENTANNI/BUENDIA/CASTALDI/GAILLARD/
KANSTEINER/KATAN/PICAS/ROUGE/TURUT/MARION/MARTIGNAC/MOLINES/
OCHRYMCZUK/AUDIBERT/ MASOT/VILLE/BIBIA

Abstention : 0

Contre : 0

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire indique que cette dernière a été très rapide du fait d'un ordre du jour restreint.

Par ailleurs, il rappelle que le conseil d'état, dans sa décision du 27 mai 2021, a confirmé le résultat des élections municipales du 15 mars 2021 et celle de M. Olivier GAILLARD comme Maire de la commune de SAUVE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h34.